

# RÈGLEMENT DU PERMIS À POINTS

## PRÉSENTATION

Le permis à point est distribué à chaque enfant à la rentrée scolaire, il est lié au règlement du restaurant scolaire.

Le permis à points est mis en place afin d'apprendre à bien se conduire pendant la pause méridienne, et permettre à chacun de passer un moment agréable.

## PRINCIPES

Chaque enfant possède 12 points au début de l'année scolaire.

Si l'enfant ne respecte pas les règles inscrites dans le règlement, il perd des points :

- 1 point pour une faute mineure (se déplacer sans autorisation, crier...)
- 2 points en cas de non respect de la nourriture et/ou du matériel.
- 3 points en cas de non respect d'un autre enfant.
- 5 points pour insultes et/ou violence envers un adulte.

La gestion des points se fait soit par le chef de service du personnel du restaurant scolaire, soit par le directeur général des services, soit par l'adjoint aux affaires scolaires.

Le personnel de surveillance note les infractions en concertation avec les enfants.

## RELATION AVEC LA FAMILLE

Le personnel de surveillance explique à l'enfant la raison de l'inscription du commentaire qui va occasionner un retrait de points.

- 5 points retirés, les familles sont averties par courrier.
- 9 points retirés, les familles sont convoquées en mairie et l'enfant ne mange plus en même temps que ses camarades.
- 12 points retirés, l'enfant peut être exclu d'une journée à une semaine du restaurant scolaire.

**Si l'enfant perd à nouveau 12 points,  
il est exclu définitivement du restaurant scolaire.**